

Conseil Municipal du 25 juillet 2019

Le **vingt-cinq juillet** deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **18 juillet 2019**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : Régis LEFEUVRE, Julie DUCOIN, Yves LETERME, Sophie ADAM, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Dominique JANVIER, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS, Mickaël LOINARD, Jeanine MENARD, Solange MONNIER, Chantal RAGOT, Serge TROU.

Absent(s) excusé(s) : Michel DURAND,

Pouvoir(s) : - Michel DURAND a donné pouvoir à Régis LEFEUVRE.

Secrétaire de séance : Solange MONNIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 27 juin 2019.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 6 - Opé 169 / Sécurisation de l'accès : proposition de l'entreprise MOULAY
- 7 - Salles communales / Demande de l'APEI pour mise à disposition de locaux
- 8 - Terrain communal / Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AB 130
- 9 - Compte-rendu des travaux de la Commission LOGEMENT
- 10 - Compte-rendu de la Commission COMMUNICATION.

Intercommunalité

1) Avenant n° 1 à la convention de mise en place du Service Technique Commun des Coëvrans

DCM 2019-07-25-01

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération n° 2013-11-28-15 décidant l'adhésion de la Commune de Vaiges au Service Technique Commun de la Cté de Cnes des Coëvrans,
- la convention, signée le 12/12/2013, réglant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de financement de ce service commun, en rappelant notamment l'article 4 qui prévoyait une « dotation financière STC » particulière pour certaines communes (pour Vaiges : 55 149 € / an) venant en déduction des frais d'utilisations respectives du STC,
- la délibération n° 2019 001 du Conseil Communautaire validant la disparition de cette « dotation financière STC » (diminution lissée par 1/5èmes à compter de l'année 2019 pour finir en 2023).

Monsieur le Maire précise qu'en considération de cette dernière délibération, l'article 4 de la convention STC du 12/12/2013 doit être modifié en conséquence.

Décision :

Après s'être fait donner lecture de l'avenant n° 1 modifiant l'article 4 de la Convention initiale STC,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Enregistrée en Préf le 01/08/2019

publiée le 8/08/2019

Opération 209 –Jardin Public

2) Reprise du projet « aménagements d'allées »

DCM 2019-07-25-02

Monsieur le Maire rappelle le compte-rendu de la visite du 19/05/2016 des élus sur divers sites communaux. Suite à cette visite, une étude a été menée pour l'aménagement des allées du Jardin Public Rue du Fief aux Moines et du Parc Public des Rochettes. Pour ce dernier, les travaux sont à ce jour réalisés.

Pour le projet d'aménagements des allées du Jardin Public Rue du Fief aux Moines, Monsieur le Maire rappelle les esquisses sommaires réalisées et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *Dit qu'il y a lieu d'élaborer un dossier PROJET chiffré,*
- *Autorise la Maire à lancer cette opération dans les limites de sa délégation de compétences (cf. 4° de la délibération n° 2016-02-11-06 « préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, jusqu'à 90 000 € HT (incluant toute décision concernant leurs avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget ».*

Enregistrée en Préf le 01/08/2019

publiée le 8/08/2019

Budgets

3) RODP Gaz /année 2019

DCM 2019-07-25-03

Conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du Code Général de Collectivités Territoriales, ainsi qu'aux Décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire exploitant le réseau de distribution de gaz naturel est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel comme décrit ci-dessous :

- la **Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)** dont le calcul est basé sur la longueur de canalisations gaz naturel situées sous le domaine public (décret 2007-606),
- la **Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public** par les chantiers de travaux sur ouvrages de distribution de gaz ; et dont le calcul est basé sur les longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz sur l'année N-1 (décret 2015-334 du 25 mars 2015).

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *fixe la RODP gaz naturel 2019 comme suit :*

$$[(0,035 \text{ €} \times 7\,457 \text{ ml}) + 100] \times 1,24 = 447,63 \text{ €}, \text{ arrondie à } 448 \text{ €}$$

(pour mémoire N-1 : 0,035 € 7 457 ml 1,20 433 €)

- *fixe la ROPDP gaz naturel 2019 comme suit : 1,06 € x 0 ml = 0 € ;*

- *charge le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.*

Enregistrée en Préf le 01/08/2019

publiée le 8/08/2019

4) Admission en Non Valeur

DCM 2019-07-25-04

Monsieur le Maire présente la demande de M. BOISGERAULT, Comptable Trésor Public assignataire des comptes de la Commune de VAIGES, sollicitant l'admission en non-valeurs des Titres de recettes suivants :

Exercice	N° ou Réf du Titre	Montant restant dû	Objet
2016	T-35	21,00 €	Bascule
2017	T-335	11,01 €	Bascule
2017	T-163	47,54 €	Loc matériels
2017	R-5-22	59,76 €	Cantine
2018	T-355	7,56 €	Bascule
2018	T-359	3,78 €	Bascule

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , à l'unanimité :

- décide de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes suivants :

-> n° R-5-22 de l'exercice 2017 : 59,76 €

-> n° 359 de l'exercice 2018 : 3,78 €

- dit que le montant total des titres admis en Non-Valeur s'élève à 63,54 € ;

- précise que le mandat sera imputé à l'article 6541 pour ce montant total,

- demande au comptable du Trésor Public de mettre en recouvrement les titres non admis en Non-Valeur présentés au tableau ci-dessus.

Enregistrée en Préf le 01/08/2019

publiée le 8/08/2019

Urbanisme**5) DPU/Déclaration d'Intention d'Aliéner /4 Impasse des Marronniers**

DCM 2019-07-25-05

Monsieur le Maire expose :

« Le 11 juillet 2019, la SCP LAUBRETON-GOUX, Notaires associés à Meslay du Maine et Vaiges, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner de Consorts BIHOREAU, concernant un ensemble immobilier sis au n° 4 Impasse des Marronniers, et cadastré AA 92 (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2015-114 du 14/12/2015 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf zones classées à vocation économiques relevant de l'intérêt communautaire) ;

Considérant la délibération n° 2016-02-11-06 en date du 11 février 2016, plafonnant à 76 000 €, la délégation de signature donnée au Maire pour la signature des D.I.A. ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présenté.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Enregistrée en Préf le 01/08/2019

publiée le 8/08/2019

Opération 169 –Ecole primaire

6) Sécurisation de l'accès : proposition de l'entreprise MOULAY

AUTOMATISME

DCM 2019-07-25-06

Suite aux dysfonctionnements du dispositif de visiophone pour la sécurisation de l'entrée principale de l'école publique Eugène Hairy, la Sté MOULAY AUTOMATISME a été sollicitée pour solutionner cette situation.

La prestation proposée est présentée au Conseil Municipal.

Décision :

Considérant le montant de la solution proposée,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *décide de consulter un deuxième prestataire,*
- *dit qu'il y a lieu de rechercher les possibilités d'aide financière pour ce dispositif de sécurisation.*

Enregistrée en Préf le

-non soumis à transmission en Préf-

publiée le 8/08/2019

Salles communales

7) Demande de l'APEI pour mise à disposition de locaux

DCM 2019-07-25--07

Monsieur le Maire donne lecture du courriel reçu de l'APEI Nord Mayenne (Association de Parents d'Enfants Inadaptés) sollicitant la Commune de Vaiges pour une mise à disposition de locaux en vue d'y dispenser des séances (2 x 1 h par semaine) de stimulations de développement pour un enfant de 3 ans domicilié à Thorigné en Charnie et scolarisé à St Pierre sur Erve.

La Commune de Vaiges est sollicitée au motif de sa situation géographique à mi-chemin entre le domicile de l'enfant et la structure APEI, et permettant ainsi de diminuer les trajets de parties prenantes à ces séances.

En considération de la particularité de cette demande, le Conseil Municipal est invité à donner son avis pour la suite à donner à cette demande.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *accepte la mise à disposition d'un local communal (le Pôle Enfance de Vaiges sera privilégié - sous réserve des possibilités -),*
- *autorise le Maire à signer la convention réglant les modalités de cette mise à disposition de locaux.*

Enregistrée en Préf le 01/08/2019

publiée le 8/08/2019

Terrain communal

8) Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AB 130

DCM 2019-07-25-08

Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus le 19/07/2019 :

- De M. Eric PASQUIER sollicitant la location d'un terrain communal,
 - De M. Eric LEBLANC, locataire actuel de ce terrain, ne s'opposant pas à cette demande,
- Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de suspendre sa décision,
 - charge Monsieur le Maire de recontacter le demandeur pour lui faire préciser quel est son projet d'activité sur ce terrain.

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission en Préf-

publiée le 27/07/2019

Commissions

9) Commission LOGEMENTS

DCM 2019-07-25-09

- Les décomptes de charges locatives des logements communaux ont été mis à jour.
- Madame Julie DUCOIN, Adjointe déléguée en matière de logements, donne lecture du courrier en date du 18/07/2019 de Mme Gisèle DELUGRE sollicitant une baisse du montant du loyer du logement communal qu'elle occupe.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la baisse du loyer (en-dessous du nouveau loyer déjà baissé suite à la sortie du garage du contrat de location).

10) Commission COMMUNICATION

DCM 2019-07-25-09

La Commission poursuit ses travaux sur le projet de panneau d'informations destiné à être installé au Plan d'eau du Parc des Rochettes (une face d'informations touristiques sur les Coëvrons et une face d'informations sur la Commune de Vaiges).

Question diverses et informations

- Salle des sports :
 - o Réception de travaux le 26/07/2019 à 14h.
 - o Réouverture au public le 27/07/2019.
- Projet micro-crèche
Monsieur le Maire et Sophie ADAM rendent compte de leur visite à la micro-crèche d'Izé.

ANNEXE à la séance du

25-juil-19

Décisions du Maire sur délégations/DCM 2016-02-11-06 : Porté à connaissance du Conseil Municipal

Réf. Alinéa // article L 2122-22 du CGCT	date de l'acte	Objet	Montant engagé TTC
Alinéa 4° Marchés < 90 000 € HT	25-juin	COLORISME peinture but + bancs pour foot	303,22 €
	25-juin	CASAL SPORT but de basket pour pole enfance	381,30 €
	01-juil	DB FILMS pole enfance vitres	840,00 €
	1-juil.	DB FILMS 8 rte mans vitres + films solaire	541,20 €
	1-juil.	DB FILMS cantine vitres	564,48 €
	04-juil	SPORTICAL gazon synthétique garderie	3 564,00 €

Dates à retenir

- 21/09/2019 - 11h : Inauguration Parcours patrimonial

Réunions de Commissions

objet	Commission	Date	heure	lieu
Opé 172 -Rue du Fief aux M	CAO 2 /Rapport d'analyse des offres	Jeudi 01/08/2019	14h30	Mairie
Opé 172 -Place de La Poste et Opé 173 -Giratoire franchiss	CAO 1 ouverture des offres CAO 2 /Analyse et attribution	Vendredi 02/08/2019 Vendredi 09/08/2019	14 h 9h	Mairie
Opé 174 -Rue du Canal	Aménagements comm et Voirie	Mercredi 28/08/2019	17h30	Mairie

Conseil Municipal

Jeudi 29 août

Jeudi 26 septembre

Jeudi 31 octobre

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Le Secrétaire de séance,
Solange MONNIER



Le Maire,
Régis LEFEUVRE

